Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 49 (1987)

Heft: 12

Vorwort: En propre régie...

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

En propre régie . . .

Les moines cisterciens de Hauterive bâtirent, il y environ un millénaire, une nouvelle grange dans les environs de leur couvent, la «Grange-neuve». Les délégués de l'Ass. suisse pour l'équipement technique de l'agricuture ASETA se sont réunis à l'Institut agricole de Grangeneuve du Canton de Fribourg pour tenir leur assemblée des délégués, présidée, pour la première fois, par le nouveau président central, le Conseiller national Hans Uhlmann, TG. Une résolution a l'adresse de Mada-me E. Kopp, Conseiller fédéral, a été adoptée à l'unanimité. L'ASETA avait déposé il y a une année une demande auprès de l'Office féd. de la Police qui contenait diverses propositions de modifications d'articles contenus dans le Droit sur la circulation routière, surtout en ce qui concerne la largeur et le porte-à-faux avant des véhicules automobiles agricoles. L'appel urgent d'adapter ces dimensions maximales en Suisse a sa raison d'être dans le grand nombre de machines importées et, d'autre part, pour le cas des pneus jumelés, dans le ménagement du sol. Etant donné que malgré des interventions répétées, il n'y a jusqu'ici pas encore eu de réponse satisfaisante, les délégués approuvèrent à l'unanimité une résolution à l'adresse de la préposée au Dép. féd. de Justice et Police, Madame E. Kopp et qui exige une rapide consultation de la ques-

En ce qui concerne le programme d'activité, l'ASETA se chargera davantage de l'application dans la pratique agricole du traitement électronique des données. Mentionnons encore l'enquête prévue sur les taxes perçues sur les véhicules automobiles agricoles. Dans le Canton de Zoug, une modification de la loi a, p. ex., entraîné une charge incomparablement plus élevée des transporters. Des freins fiables empêchent des accidents tragiques et des dégâts élevés. L'ASETA soutient donc par différentes mesures le montage correct des freins hydrauliques.

L'ASETA jouit d'une situation financière saine. La cotisation annuelle de Fr. 17.50 des sections n'a donc pas augmenté. En lieu et place du vaudois M. Tardy, démissionnaire, René Chollet, Genève, a été nomme vice-président central. Selon les statuts, celui-ci sera toujours d'une autre région linguistique que le président central. Au Comité directeur, Ch. Roulin, président de la section VD remplacera son prédécesseur, M. Tar-

L'assemblée des délégués a rendu hommage a A. Föhn, SZ, pour ses mérites au niveau de l'association et de la section Schwyz ainsi qu'à Walter Marti de l'imprimerie Schilldruck SA, Lucerne, pour la collaboration fructueuse depuis 50 ans lorsque jadis l'ancienne association de propriétaires de tracteurs sortit son premier numéro de «Technique Agricole».

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 17 septembre 1988 à Bâle.

bre 1988 à Bâle. (trad.cs)

Zw.

Illustration de couverture

Symphonic de la construction. Construction de grange à Villnachern AG.

(Photo: Zw)

Technique Agricole

Revue suisse de technique agricole

Périodique de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture – ASETA

Table des matières

Editorial	7
TA-Spécial	
- Remises agricoles	8
 Les coopératives de constructions rurales 	12
 Plus d'ordre dans la remise 	14
 Constructions simples pour les remises 	15
Actualités	
 La «mouche des étables» 	20
 Le TCS compare le diesel au catalyseur 	23
 Agir au lieu de réagir 	24
 Les bactéries qui font mieux lever le blé 	26
 Spécialisation chez Birchmeier et Fischer 	26
Technique des champs	
 L'ensileuse automotrice à maïs fourrager 	
4 × 4 Hydromat V8	28
 Expériences pratiques avec le spraycontrol 	
Hektron HT 85	31
La revue des produits	34
Courrier ASETA	
- 61ème Assemblée des délégués	36
 Championnat suisse en conduite de tracteurs 	39
	00
Foires et expositions	
- OLMA St-Gall	43
Rédaction et régie des annonces	19
Liste des annonceurs	46